

Département
de la Moselle

COMMUNE de VERNY

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
de METZ
CAMPAGNE

Séance du 31 octobre 2014 à 20h00 Convocation du 27 octobre 2014
Sous la présidence de Mme La Maire Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Nombre de
conseillers
Élus : 19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE ; Victorien NICOLAS ; Robert STEIN ; Séverine COURTOIS SENE ; Joël XOLIN ; Mohamad JRAD ; Alexis RUSINEK ; Pierre NOIROT ; Danièle JAGER-WEBER ; André MORDENTI ; Isabelle JASKULA ; Colette ROTTIER ; Chantal BRICOUT.

Conseillers en
fonction : 19

Absents excusés : Mélanie ADELE PERREY ; Claire LECOGNE ; François VALENTIN ; Jean Marc SAUTREAU ; Christine PECQUEUX ; Mireille JACQUEMIN ;

Conseillers
Présents :

Absents non excusés :

13

Procurations : de Mélanie ADELE PERRAY à Joël XOLIN, de Mireille JACQUEMIN à Danièle JAGER-WEBER ; de Christine PECQUEUX à Chantal BRICOUT ; de Jean Marc SAUTREAU à Séverine CORTOIS-SENE ; de François VALENTIN à Robert STEIN ; de Claire LECOGNE à Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle Séverine BACHMANN, est nommée secrétaire de séance.

Point n°1 : Autorisation de signature de la convention de location de la chasse négociée de gré à gré

Rapporteur : Monsieur Robert STEIN

En application de la réglementation locale, les baux de chasse sont consentis pour une période de 9 ans. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement du bail actuel pour la période 2015/2024.

Suite à l'avis favorable émis par la commission consultative de la chasse communale (4C) réunie le 29 octobre 2014, il est exposé aux membres du conseil les points suivants :

- Demandes de réserves et d'enclaves :

Monsieur Maurice NOIROT, agissant en son nom propre ainsi qu'au nom des conjoints NOIROT, a déposé en mairie des demandes de réserves et d'enclaves :

Sont ainsi constituées :

- Une réserve de chasse n°1 d'une surface de 83ha 34a 48ca d'un seul tenant. Il est à noter que la réserve de chasse n°2 d'une surface de 6ha 62a 34ca ne pourra être constituée car inférieure aux 25ha d'un seul tenant demandés
- Une enclave d'une consistance de 21386 m² sur la parcelle 21 Section 02 au lieu-dit LES NOYERS
- Une enclave d'une consistance de 74137 m² sur les parcelles 201, 202 et 120 section 02

- Consistance du lot de chasse :

Le périmètre de chasse a été défini conformément au plan ci-joint et la surface totale chassable (réserves et enclaves comprises) s'établit à 280ha 30a 69ca, constituant un seul lot de chasse.

Le lot de chasse, après soustraction des réserves et enclaves s'établit donc à 196ha 96a 21ca

- **Mode de location de la chasse :**

Suite à la demande de renouvellement de son bail par convention de gré à gré présentée par Monsieur Maurice NOIROT, adjudicataire en titre et compte tenu du dépôt de son dossier de candidature dans les délais légaux, il est proposé de conclure un nouveau bail de gré à gré au profit de Monsieur Maurice NOIROT à compter du 2 février 2015 pour une durée de 9 ans moyennant un prix de 7.35 €/hectare soit 1378€.

Monsieur Pierre NOIROT, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ne souhaite pas participer au vote et quitte la salle.

Le conseil après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité :

- de valider la consistance du lot de chasse communale
- d'autoriser Mme la Maire à signer avec Monsieur NOIROT Maurice, une convention de chasse négociée de gré à gré pour un montant de 1378€ par an sur 9ans à compter du 2 février 2015.

**Fait et délibéré à Verny,
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Verny, le **3 novembre 2014**
Mme La Maire**